

Séance extraordinaire du 8 mars 2010

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue le lundi 8 mars 2010 à 20 h 00 au 1230, rue Principale.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller.

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à vingt heures (20 h 00) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2010-03-092

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation de signataires – Lettre d'entente – Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN)
4. Embauche d'un ouvrier spécialisé Classe II (Mécanicien/chauffeur) – M. Martin Milot
5. Engagements de crédits – Pièces et accessoires – Premiers répondants
6. Réfrigérateur de l'Âge d'Or – Salle communautaire
7. Période de questions
8. Fermeture de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Autorisation de signataires – Lettre d'entente – Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN)

Séance extraordinaire du 8 mars 2010

CONSIDÉRANT le projet de lettre d'entente concernant l'application de la clause 10.03, en ce qui a trait à la procédure d'affichage, déposé au syndicat et que ce dernier s'en déclare satisfait;

2010-03-093

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine le contenu de la lettre d'entente concernant l'application de l'article 10.03, en ce qui a trait à la procédure d'affichage et autorise le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ladite lettre d'entente. Cette lettre fait partie intégrante de la convention collective en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Embauche d'un ouvrier spécialisé Classe II (Mécanicien/chauffeur) – M. Martin Milot

CONSIDÉRANT l'affichage à l'interne du poste d'ouvrier spécialisé classe III le 15 janvier 2010;

CONSIDÉRANT que parmi les candidats ayant appliqué sur le poste, deux d'entre eux répondaient aux exigences pour un poste d'ouvrier spécialisé classe II (2 spécialités, 1 mécanicien/chauffeur et 1 chauffeur/opérateur) et que la municipalité désire embaucher principalement un mécanicien;

CONSIDÉRANT que suite aux entrevues réalisées et à l'analyse des dossiers des candidats, l'employeur a retenu un candidat;

2010-03-094

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès confirme l'embauche de monsieur Martin Milot au poste d'ouvrier spécialisé classe II (mécanicien/chauffeur). Les conditions salariales et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur. M. Milot entrera en fonction le lundi 15 mars 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Engagements de crédits – Pièces et accessoires – Premiers répondants

2010-03-095

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise des dépenses de 753,98 \$ pour le renouvellement d'articles des trousseaux des premiers répondants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Réfrigérateur de l'Âge d'Or – Salle communautaire

2010-03-096

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de 1 500,00 \$ à l'Âge d'Or de Saint-Étienne-des-Grès pour l'achat du réfrigérateur situé dans la salle communautaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Période de questions

Début : 20 h 18

Fin : 20 h 18 (pas de question)

Séance extraordinaire du 8 mars 2010

8. Fermeture de la séance

2010-03-097

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 20 h 18.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale & Secrétaire-trésorière